



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
de Normandie**

arrêté n°32 portant inscription au titre des monuments historiques d'un ensemble d'objets mobiliers de la Préfecture de Saint-Lô, (Manche)

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 19 novembre 2020,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition de Madame la directrice régionale des affaires culturelles de Normandie

A R R E T E

Article 1: Est inscrit au titre des monuments historiques l'ensemble d'objets mobiliers de l'Hôtel du préfet de Saint-Lô, appartenant au conseil départemental de la Manche.

- Une grande table de salle à manger ovale extensible par ajouts d'éléments de plateaux. Plateau composé d'un assemblage d'éléments dessinant une mosaïque. Piètement composé de trois pieds de section rectangulaire et base trapézoïdale, reliés par une traverse. Acajou massif. Conception et réalisation: établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.
- 45 chaises à pieds fuselés en acajou et cuir bois de rose. Conception et réalisation: établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.
- Un buffet bas à quatre portes, structure chêne et façade acajou marquetée, plateau en marbre rose. Conception et réalisation: établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.

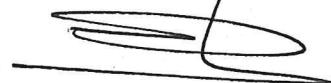
- Un miroir composé de cinq panneaux de verre signé *Atelier Pansart*. 1953.
- Neuf appliques composées de patères de style art déco, de modèles divers, en bronze avec des abat-jour coniques. 1953.
- Une table basse rectangulaire avec un piétement en fer forgé et un dessus en marbre rose. Conception et réalisation : établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.
- Deux guéridons dont le piétement se compose de quatre tiges en fer forgé, dessus marbre rose. Conception et réalisation : établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.
- Trois grands fauteuils en cuir beige à dossiers hauts en accolade et accoudoirs en bois apparent, chêne vernis. Conception et réalisation : établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.
- Un grand tapis beige uni bordé d'une large frise de végétaux rouges. Laine. 1953.
- Un miroir rectangulaire dont le cadre intégré est orné d'un motif de liane de lierre doré. 1953.
- Un grand lustre en verre de Murano, composé de dix tiges à coupoles tulipes et d'un bouquet de feuilles dentelées et roulottées en verre, au centre. 1953.
- Deux candélabres à deux lampes, avec un piétement à deux bras en laiton doré et abat-jour circulaires. 1953.
- Deux lampadaires dont le pied se compose de six tiges de fer forgé doré, réunies par des bagues et recourbées au sommet sous une coupole en verre dépoli. 1953.
- Un piano quart-de-queue en bois de noyer vernis, de modèle F, de série, avec un clavier en ivoire. Pleyel (Paris). 1953.
- Un bureau rectangulaire en frêne à 3 tiroirs (dont un dissimulé). Pieds de section carrée avec décrochement en partie inférieure. Poignées en laiton. Conception et réalisation : établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.
- Une petite table rectangulaire, à un tiroir formant un ensemble avec le bureau. Frêne vernis. Conception et réalisation : établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.
- Une glace rectangulaire avec fronton en accolade, composée de 16 panneaux de verre, les bordures latérales en verre formant cadre. 1953.
- Un tapis fond beige à motifs d'entrelacs rouges et bleus clairs et liseré rouge, en laine. Une étiquette France Tapis avec écusson. 1953.
- Deux appliques en verre de type Murano, à deux lampes. Il se compose de deux tiges courbes reliées à des couples tulipes. 1953.

- Deux lampes de chevet en laiton doré. 1953.
- Une table de jeu-plateau en merisier marqueté en damier, un tiroir, quatre pieds moulurés reliés à leur base par des traverses chantournées. Pieds boules. Conception et réalisation : établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.
- Trois fauteuils de bureau à accoudoirs et pieds fuselés. Merisier, cuir rouge et laiton. Conception et réalisation : établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.
- Deux fauteuils à dossiers bas en gondole, accoudoirs simples en bois apparent, petits pieds fuselés. Merisier et hêtre. Conception et réalisation : établissement Noyon (ébéniste et décorateur à Cherbourg), 1953.
- Un lampadaire à fût de section circulaire en merisier vernis. Abat-jour en papier. 1953.
- Deux petits lustres à 8 lampes, composé de tiges courbes supportant aux extrémités des coupoles tulipes et de feuilles dentelées au centre. Verre de Murano. 1953.
- Les plafonniers de l'entrée, avec cercle en laiton et verre en forme de cône. 1953.
- Un bureau de plan courbe, à quatre tiroirs, double plateau reposant sur deux pieds-caissons à décrochement, de plan circulaire sur l'avant, relié par une tige courbe en laiton. Conception par René Gabriel, 1945, édité par les Usines réunies. 1953.
- Trois dessertes en chêne : une desserte à un plateau et tige laiton, une desserte à trois plateaux, une console basse et longue comprenant deux plateaux. Conception par René Gabriel, 1945, édité par les Usines réunies. 1953.
- Une bibliothèque avec une partie centrale à deux portes vitrées, comprenant trois étagères, deux placards latéraux fermés par une porte à poignée en laiton. Chêne. Vers 1950.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Monsieur le préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie.

Fait à Rouen, le 30 AOUT 2021



Pierre-André DURAND